

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2002 Décisions concernant les Ministères.

n° 2002

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

17 décembre 1965

Numéro JO

n° 2 du 01/02/1966

Date du numéro

1 février 1966

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1105 du 30 juillet 1964 est suspendue pendant l'indisponibilité de M. Huen (Bernard), comptable contractuel à la Subdivision des Eaux et ce pour compter du 16 novembre 1965. Mme Lentini (Josette), comptable contractuelle, catégorie E, 6e échelon, à la Subdivision des Eaux, est nommée agent intermédiaire, caissière des menues recettes de la Subdivision des Eaux, par intérim et pour compter du 16 novembre 1965. Les dispositions des articles 2, 3, 4 5 et 6 de la décision n° 1105 du 30 juillet 1964 définissant les charges, obligations, responsabilités et avantages de l'agent intermédiaire, caissier des menues recettes, sont applicables à Mme Lentini.